

CIBLE

Identités

Dans l'excellent ouvrage qu'il a consacré à la politique étrangère, Régis Debray nous prévenait, il y a quelques années, qu'il nous faudrait réapprendre notre géographie.

Nous y voici. Des Arméniens d'Union soviétique aux Hongrois de Transylvanie, de l'Estonie à la Serbie et au Kosovo, le monde est secoué par des mouvements de reconquête de l'autonomie perdue et de l'identité menacée. Dans des circonstances et selon des stratégies diverses, ces mouvements remettent en question l'unité des nations et la stabilité des empires.

Avis est donné aux européens, et notamment aux hommes politiques qui discutent sur l'intégration: le monde ne marche pas vers l'unité, ni vers l'uniformité, mais tend à l'affirmation de droits à la différence qui n'auront pas le charme qu'on prêtait naguère à de telles revendications. Au lieu d'attendre une confrontation subite, il serait bon de songer aux moyens de les accueillir.

Société

Les raisons du malaise



Bicentenaire

**Regards
sur 1789**

(pages 9-10)

SIDA

**Le plan
Evin**

(page 4)

M 2242 - 504 - 12,00 F



3792242012008 05040

Courtisanes

Bavardages sur la monarchie

Dans le langage des journalistes, un « marronnier » est un sujet incontournable qui est périodiquement traité pour des raisons touchant au calendrier ou à la panne de copie. Ainsi le thème de la « monarchie présidentielle », abordé chaque année ou presque par des hebdomadaires tels que « L'Événement du Jeudi » ou « Le Point », spécialisés dans le traitement sensationnel des sujets les plus éculés.

Comme la présentation du « dossier-choc » est toujours identique, le résumé n'est pas difficile: banalités sur les pouvoirs du Président, clichés sur les fastes de l'Élysée, informations sur le « train de vie » élyséen, anecdotes savoureuses sur l'entourage du chef de l'État... Autant de « révélations » passionnantes, qui nous transportent inmanquablement à la cour du Roi-soleil ou, bicentenaire oblige, à celle de Louis XVI. Ce petit jeu très gratifiant (le journal paraît supérieurement informé, et délicieusement impertinent) a commencé au temps du général de Gaulle (avec la célèbre chronique de la Cour au Canard enchaîné), s'est poursuivi sous le septennat de Giscard d'Estaing, qui donnait des verges pour se

Au fil des anecdotes complaisantes et des comparaisons anachroniques, c'est l'ensemble de la question institutionnelle qui se trouve à nouveau obscurcie.

faire battre, puis avec François Mitterrand - celui-ci offrant le (faux) paradoxe piquant du socialiste devenu monarque.

CONFUSIONS

Pour y voir clair dans ce magma d'analyses à l'emporte-pièce et d'allusions douteuses, il faut rappeler des distinctions élémentaires:

- Nombre de juristes ont mis en évidence l'esprit monarchique des institutions de la 5^{ème} République, qui ne caractérise pas les apparences du pouvoir mais son intention profonde en ce qui concerne l'arbitrage, la continuité et l'indépendance du chef de l'État. Président élu, très représentatif de la vieille tradition républicaine en même temps que d'une tradition socialiste renouvelée, François Mitterrand s'inscrit, par situation, dans le projet millénaire de notre pays. Ce qui l'amène à reprendre, sans être infidèle à lui-même, le projet capétien quant à l'autorité de l'État face aux féodalités,

et quant à l'indépendance de la nation face aux empires.

- Cet esprit monarchique de la Constitution et cette pratique capétienne de la politique ne sauraient être confondus avec les phénomènes de cour. D'une part, il y a, et il y a toujours eu une différence majeure entre la vie de cour, telle qu'elle a été caricaturée au temps de la monarchie, et l'entourage politique et technique du chef de l'État. Au Louvre, à Versailles, comme à l'Élysée aujourd'hui, on travaille beaucoup plus qu'on ne fait la fête. Il faut d'autre part établir une seconde différence entre le service du chef de l'État et l'esprit courtisan qui, c'est vrai, existe autant dans la République que dans la monarchie.

QUESTIONS

Contrairement à ce que font semblant de croire les polémistes, la courtisanerie ne peut définir la nature de l'État, ni le comportement personnel du roi ou du président. L'attitude



courtisane met en question les hommes eux-mêmes, de tous les temps et sous tous les régimes, leur désir de soumission, leur capacité, parfois étonnante, à s'humilier devant les « grands ». De cela, les hommes d'État jouent avec plus ou moins de malice et de cruauté, sans que leur indépendance s'en trouve affectée.

Quant à l'entourage du chef de l'État, le seul risque est que celui-ci en vienne à faire écran entre le pouvoir et le peuple. Louis XIV et ses successeurs immédiats avaient été victimes de ce phénomène, qui compte parmi les causes de la Révolution. Le président n'est pas à l'abri de cet isolement. Mais rien n'indique qu'il existe aujourd'hui.

Jacques BLANGY

royaliste

SOMMAIRE: p.2: Bavardages sur la monarchie - p.3: Répit pour la CFDT - Kinkie royco ? - p.4: Plan Evén: oui, mais... - p.5: Faut-il reconnaître l'État palestinien ? - p.6/7: Les historiens de la monarchie - p.8: La justice du roi - p.9: François Furet - p.10: L'héritage de la Révolution Louis XVI en procès - p.11: Action royaliste - p.12: Editorial

REDACTION - ADMINISTRATION
17 rue des Petits-Champs, 75001 Paris
(1) 42.97.42.57
Directeur de la pub.: Yvan AUMONT
Comm. Parit.: 51700 - ISSN 0151-5772
Diffusion NMPP - Imprimé en France

bulletin d'abonnement

Je souscris un abonnement de trois mois (65 F), six mois (125 F), un an (200 F), soutien (350 F) *

(*) Encadrez la formule de votre choix

NOM:..... Prénom:.....

Adresse:.....

Profession:..... Date de naissance:.....

ROYALISTE, 17 rue des Petits-Champs, 75001 Paris - CCP 18 104 06 N Paris

Maux roses

Media

Répit pour la CFDT

A la CFDT l'ambiance semble être à l'auto-satisfaction, mais le réveil au lendemain du congrès risque d'être difficile.

A lors que la représentativité des syndicats est de plus en plus contestée par la base, comme en témoigne l'existence de ce qu'il est désormais convenu d'appeler les coordinations nationales, et que les adhérents se font de plus en plus rares, le dernier congrès de la CFDT vient de s'achever, à Strasbourg.

« Nous avons confirmé, au cours de ce congrès, notre vision du syndicalisme: un syndicalisme adapté, autonome vis-à-vis des partis politiques, recentré sur l'autogestion et non plus le socialisme autogestionnaire (...). L'adaptation est maintenant sur les rails, nous n'avons plus qu'à conduire le train dans les bons endroits ». Ces propos de Jean-Paul Jacquier, nouveau responsable au sein de la commission exécutive de la formation et de l'emploi, sont révélateurs de l'état d'esprit qui règne actuellement à la CFDT.

Mais suffira-t-il de s'adapter aux nouvelles données de la vie sociale et de s'éloigner du terrain politique, pour remonter la pente et faire revenir les adhérents ? Cette tentative d'émancipation n'a pas, jusqu'à présent, porté ses fruits. Bien qu'elle ait, la première, modifié son image de marque, la CFDT a perdu autant d'adhérents que les autres syndicats.

Certes, il y a des raisons de se réjouir... car la situation aurait pu être pire. Absorbés par les luttes de couloirs, débordés par les « infiltrés » de l'extrême-gauche, les dirigeants de la CFDT vont enfin connaître un moment de répit. Car la nomination du nouveau secrétaire général s'est faite sans contestation, contrairement à ce qu'on

la dérive qui est actuellement la sienne ? Comment oublier que le taux de syndicalisation, qui était de 20% en 1976, est aujourd'hui tombé à 9% ? Le



■ Depuis plus de 17 ans, Edmond Maire (ici en 1975) est secrétaire général de la C.F.D.T. Lui succéder n'est pas facile ...

aurait pu penser il y a peu. Jean Kaspar a en effet obtenu 87,6% des suffrages exprimés et, de tous les candidats du bureau national sortant, arrive bon premier, loin devant son ex-rivale, Nicole Sotat, nouveau N°2 de la Confédération. Le projet de résolution et d'orientation défendu par Edmond Maire a été approuvé par 64% des délégués, ce qui est un bon score. L'aile gauche, animée par Pierre Héritier, est réduite à sa plus simple expression. Enfin, si Jean Kaspar n'a pas le charisme d'Edmond Maire, il est apprécié par l'ensemble des militants. Qui aurait pu prévoir, en 1971, lorsqu'il succéda à Eugène Descamps, que Maire parviendrait à asseoir son autorité d'aussi belle manière ?

Mais ce répit dans les luttes internes sera-t-il mis à profit pour sauver le syndicalisme de

syndicalisme, qui avait jusqu'au début des années 70 une fonction de régulation sociale, de représentation et d'intégration d'une partie de la population - qui se sentait marginalisée -, n'est plus jugé apte à défendre des revendications de plus en plus catégorielles. La défense de l'intérêt général est dépassée par la logique totalement différente d'une société individualiste. Or de cela, il n'en a pas du tout été question au cours du congrès de Strasbourg.

Nicolas PALUMBO

Vous êtes curieux ?

3615 AGIR * NAR

Finkie royco ?

Dans une tribune libre du « Monde », Alain Finkielkraut émet des remarques qui auraient pu sortir de la bouche de ces drôles de citoyens que sont les royalistes. Le 12 décembre, TF1 proposera une reconstitution du « procès » du roi Louis XVI. Ironiquement, A. Finkielkraut relève une des perles du dossier de presse: « *Quelle rencontre pouvait mieux satisfaire le peuple (sic) que celle de Mourousi et de la Révolution* » ! Bon sang, mais c'est bien sûr ! Comment n'y a-t-on pas pensé plus tôt ? Surtout quand on ajoute pour faire bon poids L. Zittrone, J.E. Hallier ou J. Vergès.

Voilà sans doute la meilleure définition du mépris du peuple que l'on ait donnée depuis longtemps; et Finkielkraut de dénoncer avec raison « le vedettariat sans foi ni loi » qui fait qu'aujourd'hui « vous n'êtes pas connu parce que vous appartenez à une élite intellectuelle, professionnelle ou politique, vous appartenez à l'élite parce que vous êtes connus ». Telle est la loi de la société du spectacle que l'auteur de la tribune libre, qu'on peut décidément approuver, analyse avec inquiétude: « Deux cents ans après, il n'y a plus ni aristocratie, ni élite républicaine: en devenant à elle-même son propre critère, la notoriété contemporaine a mis fin à toute espèce de distinction. Bref, nous ne sommes plus en démocratie, nous sommes en bouffonnerie ».

Peu importe ce qui ressortira de la « soupe » historique servie par les bouffons de la République. Que de telles remarques puissent émaner d'esprits de qualité qui ne sont pas dans nos rangs, voilà qui fait chaud au cœur.

Alain SOLARI

Plan Evin oui, mais...



Nombreux sont nos lecteurs qui conservent leur collection de «Royaliste». Pour leur permettre de la consulter d'une manière commode et de la ranger dans leur bibliothèque, nous mettons à leur disposition une superbe reliure en pleine toile bleue avec inscription or, qui permet de recueillir cinquante deux numéros du journal.

BULLETIN DE COMMANDE

à retourner à ROYALISTE
17 rue des Petits-Champs
75001 Paris

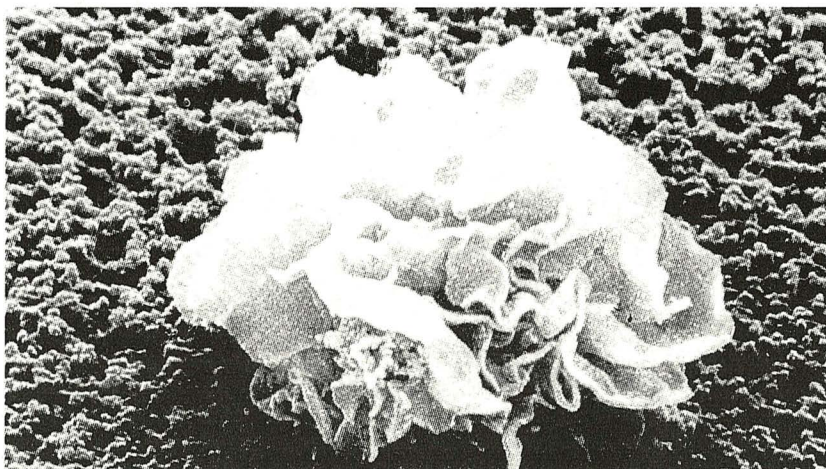
NOM:

Prénom:

Adresse:

☐ commande
reliure(s) pour «Royaliste»
au prix de 70 F pièce (prix
franco, à l'ordre de «Royaliste»)

Le problème du SIDA est social et non politique. La France a su faire face depuis cinq ans à cette épidémie sans traumatisme majeur dans la société. On peut sans doute continuer ainsi.



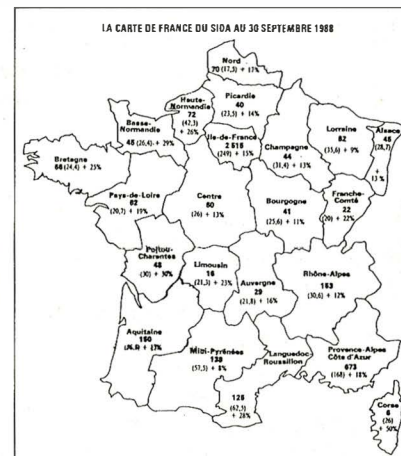
Les apprentis sorciers n'ont pas manqué et Jean-Marie Le Pen avait cru trouver là un cheval de bataille. Peine perdue. Les incidents (par exemple en milieu scolaire) sont restés rares, la société civile est restée homogène. La présentation du plan Evin n'est pas de nature à provoquer, espérons-le, polémiques et contestations. Mme Barzach a eu à gérer si l'on peut dire la naissance du problème. Elle a su, avec intelligence éviter au pays la panique qui avait saisi les Etats-Unis. Elle s'est opposée avec fermeté aux sidatoriums de l'extrême-droite tout en levant deux tabous de la société française, le préservatif et la libre vente des seringues. Une campagne de publicité peu agressive a évité le phénomène de ras-le-bol que connaît aujourd'hui la Grande-Bretagne.

Mais, bien sûr, M. Evin doit faire face à la montée statistique inéluctable des nouveaux cas. Depuis 1982 on recense 4874 cas (cumulés). On en prévoit 8000 pour 1989. Le Plan Evin est la réponse institutionnelle et financière logique à ce phénomène. 430 MF sont prévus dont

400 pour la couverture des dépenses médicales et 30 pour le recrutement (30 médecins, 40 emplois de soutien psychologique et 110 soignants). Notons que le SIDA représente à l'heure actuelle 1,4 % de l'activité totale des hôpitaux.

On doit donc saluer cet effort, ce désir de ne pas éluder les implications financières de l'épidémie au profit de discours creux.

Rappelons enfin qu'un décret du 24 février 1987 a créé les CISH (Centre d'Information et de Soins de l'Immunodéficience Humaine) qui permettent d'associer recherche clinique, laboratoires, hôpitaux de jour et épidémiologie. Est-ce à dire que ce plan a tout résolu ? Certains points restent flous. Notre société va comporter un nombre de plus en plus important de séropositifs. Le problème du dépistage risque d'être reposé à terme. La Commission Informatique et Liberté vient de se prononcer sur la confidentialité des données utilisées pour les recherches épidémiologiques. Le séropositif est contaminé-contaminant; il n'est pas malade; il doit pouvoir bénéfi-



Le nombre de cas cumulés de SIDA, le taux par million d'habitants et le pourcentage d'augmentation par rapport à 1987 (chiffres au 30 septembre 1988) - Source «Le Quotidien du médecin».

■ Globule blanc atteint par le virus.

cier de l'ensemble des avantages sociaux de notre pays. Aux E-U certaines compagnies refusent d'assurer les célibataires de plus de 28 ans. Nous n'en sommes pas là mais il est urgent que des dispositions soient prises pour éviter un tel errement.

De même, la séropositivité ne doit pas être confondue avec certaines catégories de population. Dans les nouveaux cas apparus en 1988 on constate une stabilisation des toxicomanes et une régression spectaculaire chez les homo/bisexuels (589 contre 1007 en 1987). C'est à la fois la preuve d'une diffusion de l'épidémie et du contrôle que certains groupes ont su exercer sur eux-mêmes. La société civile existe donc bien...

Enfin, le plan n'évoque pas la situation catastrophique du monde pénitentiaire où certains proposent de l'aspirine aux malades... Il importe que le gouvernement réagisse sur cette question. On peut être privé de liberté pour raison sociale, on a droit aux soins, besoin élémentaire de chaque être humain selon la charte de l'O.M.S.

Denis JEAN

Dilemme

Faut-il reconnaître l'Etat palestinien ?

Après la proclamation de l'Etat palestinien à Alger, le président Mitterrand reconnaît « l'émergence de la Nation palestinienne ». Après la reconnaissance par l'OLP de la résolution 242 des Nations Unies, Arafat pourrait être reçu en France. Politiquement, nous nous en tenons à l'idée d'une conférence internationale. Israël ne peut admettre que celle-ci soit réunie alors que les jeux seraient faits d'avance, c'est-à-dire qu'elle se limite aux modalités d'organisation d'un Etat dont le principe serait admis a priori. On discuterait démilitarisation, redécoupage des territoires, confédération avec la Jordanie là où Israël sait qu'il ne saurait y avoir aucune neutralisation des territoires sans une forme de tutelle sur la Jordanie elle-même. En se retirant de Cisjordanie, le roi Hussein n'a rien fait que protéger son trône et sa frontière sur le Jourdain.

Nous disons donc que nous n'avons aucune difficulté de principe à reconnaître l'Etat palestinien mais que des critères juridiques nous en empêchent: cet Etat n'exerce pas un contrôle effectif sur le territoire. Mais précisément pourquoi n'y a-t-il pas effectivité ? Pour cause d'occupation militaire ! Le cas juridique est exemplaire. Nous avons voté en 1947 pour le plan de partage de la Palestine mandataire en deux Etats, l'un juif, l'autre arabe. L'Etat d'Israël a été proclamé, pas l'Etat arabe. L'annexion par la Jordanie n'a jamais été reconnue internationalement.

Aujourd'hui, la proclamation a eu lieu. Ou bien on la reconnaît ou bien l'on doit admettre que l'occupation israélienne est légale. On ne peut pas à la fois reconnaître la résolution 242 qui condamne celle-ci et demande le retrait des forces

Une révision majeure de notre politique au Proche-Orient est engagée au double plan du droit et des faits.



israéliennes et refuser la reconnaissance. L'occupation n'a d'effet que sur l'effectivité, pas sur la reconnaissance. D'autant que la charge de la preuve échoit à la communauté internationale responsable de la mise en œuvre des résolutions des N.U. L'avantage de la reconnaissance d'un Etat est de pouvoir le rendre débiteur d'obligations internationales autant qu'on a d'obligations envers lui. On veut prendre Gorbatchev au mot. Pourquoi ne pas prendre au mot Yasser Arafat ?

Le débat n'est bien entendu pas juridique, il est politique. Il est de savoir de quelle manière nous pouvons jouer un rôle. Pouvons-nous faire revenir au pouvoir « l'ami » Shimon Peres ? Le glissement enregistré par les élections israéliennes est de longue durée et affecte le parti travailliste lui-même en son sein. Il est l'expression d'une identité qui n'est plus celle de 1947 ou de 1967 et dont nous devons tenir compte. Si nous ne pouvons jouer sur l'opinion israélienne, pouvons-

nous au moins amener l'administration américaine à en user ? Le lobby juif n'est pas la seule explication de la stratégie des E-U vis-à-vis d'Israël. La volonté de conserver la région sous contrôle exclusif de toute interférence soviétique en est une autre plus décisive.

Nous avons là un levier dont nous avons joué en proposant en commun avec Moscou un comité préparatoire à la conférence internationale composé des cinq membres permanents du conseil de sécurité. Il n'est pas dit que Moscou ait encore intérêt à privilégier

cette voie plutôt qu'une approche directe. Gorbatchev a fait montre de sa capacité d'influence en amenant la frange radicale de l'OLP à laisser la voie libre pour Arafat et la 242. Ce qu'il a fait pour l'OLP, Moscou peut le faire pour Israël. Dans la ligne de la Perestroïka, l'URSS peut retirer plus de profit de paraître faciliter les choses plutôt qu'à les maintenir bloquées. On saura lui sauver la face comme en Afghanistan. Quel besoin de la lourde machinerie d'une conférence internationale quand on peut s'entendre à trois (Moscou, Washington et Jérusalem) ? Quel besoin des trois autres membres permanents ? Quel besoin de l'Europe des douze ?

Certes, il y aura quelques poignets à tordre parmi les pays arabes. Raison de plus de banaliser en leur sein les Palestiniens. Un mouvement de libération ne peut céder sur rien. Un Etat peut tout perdre et cependant rester un Etat légitime et reconnu. Il est urgent d'être aussi généreux sur le droit qu'on sait devoir être plus restrictif dans les faits. Sans craindre le paradoxe, il y a d'autant plus de raisons de reconnaître politiquement le nouvel Etat qu'on sait ne pas pouvoir lui assurer l'effectivité juridique qu'il revendique.

Yves LA MARCK

la nouvelle action royaliste

sur minitel

**Questionnez,
on vous répond.**

36.15 tapez AGIR*NAR

Blandine Barret-Kriegel

Les historiens et la monarchie

Citoyens de la France moderne, nous croyant tous peu ou prou fils du siècle des Lumières, nous aimons les essais incisifs et brillants qui survolent les époques, brassent et renouvellent les idées, lancent la mode d'un saison selon les rythmes qui semblent résumer la vie intellectuelle. Aussi nécessaire soit-il, l'« essai à la française » ne saurait cependant nous faire négliger les ouvrages savants, d'ordinaire salués de loin, mais réputés ennuyeux - voire franchement inutiles en un siècle où il faut penser vite.

Ce rappel d'une impression courante nous place au cœur du sujet étudié par Blandine Barret-Kriegel dans l'impressionnante thèse qu'elle a intitulée « Les Historiens et la monarchie » : le siècle des Lumières, qui voit apparaître les intellectuels que nous apprécions, a détruit et presque effacé de notre mémoire la recherche savante, tandis que la Révolution française jetait dans le même oubli la grande tradition des légistes qui ont permis que naisse et s'affirme l'état de droit dans notre pays.

Ainsi succinctement résumée, la thèse de B. Barret-Kriegel contredit trop directement l'opinion commune (obscurantisme religieux avant les Lumières, absolutisme tyrannique avant 1789) pour ne pas être étayée avec une grande rigueur scientifique. A l'essai « bien enlevé » qui lui aurait valu un rapide succès, l'auteur a préféré une longue et patiente recherche dans les archives jamais exhumées et dans les immenses ouvrages enfouis au fond des bibliothèques - dont les pages encore collées disent combien ils ont été négligés ou ignorés. Aussi érudite que les érudits qu'elle nous fait découvrir, B. Barret-Kriegel ne correspond pas à l'image ennuyeuse et lé-

gèrement comique du savant aussi poussiéreux que ses livres. Passionnée et passionnante, elle a le don d'entraîner son lecteur, même peu férù d'histoire, dans la belle aventure du savoir.

L'ETAT DE DROIT

De celle-ci, nous ne pouvons présenter que quelques aspects, notamment ceux qui touchent à la conceptino juridique de l'Etat monarchique. Longtemps le droit fut une création pragmatique, jurisprudentielle, marquée par le souvenir de la Rome antique, immergée dans la coutume, avant que l'Ecole de Bourges, au 16ème siècle, l'affirme comme science fondée sur l'histoire. Patronnée par Marguerite de France et Michel de l'Hospital, c'est cette école - Mos Gallicus - qui étayera la constitution de l'Etat monarchique à travers la critique du droit romain qui inspirait la politique impériale. Universel dans sa prétention, despotique dans sa définition, le Saint Empire menaçait en effet de réduire à l'état de vassales les monarchies déjà nationales de France et d'Angleterre. La résistance des rois des deux pays est connue, mais on sait moins qu'elle fut appuyée par des légistes qui s'efforcèrent de relativiser le droit romain, avant que sa relégation soit effectuée. Autant contre l'empereur que contre le Pape agissant au temporel, le roi de France fut proclamé « Empereur en son royaume », dont l'indépendance se trouva ainsi pleinement garantie.

Reprenant cette tradition de résistance au droit romain - dans lequel se trouvent confondus le public et le privé, et ignorés les droits de l'homme - l'école de Bourges a élaboré le concept de souveraineté, fondé

un nouveau système juridique (droit à la sûreté, liberté, intégrité et respect de la personne humaine), entrepris un travail considérable de codification des coutumes en appuyant ses réflexions sur une intense recherche historique. Bien avant que les droits de l'homme soient réunis dans une Déclaration solennelle, les légistes les ont fondés et garantis, dans le cadre d'un Etat monarchique établi sur le droit et agissant par lui.

MABILLON

A la vigueur et à la modernité de l'école juridique française s'ajoute l'exceptionnelle qualité de l'érudition religieuse - légistes et moines contribuant au développement de la science historique. Parmi les moines érudits, Jean Mabillon est le plus grand, auquel B. Barret-Kriegel

Philosophe et historienne du droit, Blandine Barret-Kriegel commence la publication d'une œuvre magistrale, fruit de dix-sept années de travail. Ses deux premiers livres, consacrés à Jean Mabillon et à La Défaite de l'érudition, nous permettent de découvrir, en même temps que la fécondité de l'histoire religieuse, la grande tradition des légistes de la monarchie.



consacre une bonne part de son premier tome. Né en 1632 dans une humble famille champenoise, le Bénédictin du couvent de Saint Maur est à la fois le serviteur de son ordre et celui de l'Etat, pour lequel il accomplit nombre de voyages documentaires. Sa Diplomatique (science des diplômes et autres documents authentiques) constitue une « révolution galiléenne de l'histoire », certes moins célèbre que celle de l'astronomie, mais tout aussi décisive quant aux progrès de la science historique. Si, avec Mabillon, l'érudition triomphe au moment où l'âge classique connaît son apogée, les prodromes de sa défaite finale sont déjà présents dans la grande controverse qui oppose le moine de Saint Maur au séduisant Rancé. Certes, contre l'abbé de Rancé, le mauriste réaffirme victorieusement la nécessité et la grandeur du savoir, dont son ad-

versaire voulait l'anéantissement.

Mais, après avoir relaté la célèbre dispute, B. Barret-Kriegel montre que l'avenir appartient déjà à l'abbé de Rancé. Si le souvenir de Mabillon s'efface tandis que la vie du moine de la Trappe est méditée par Chateaubriand, Sainte Beuve, Aragon et Barthes, c'est que Rancé « touche peut-être à l'essence de l'écrivain français, à sa retraite, à son obsession de la distance, à l'aveu rageur de son impuissance crispée devant l'éternelle défaite de la classe moyenne ».

LE DERNIER LEGISTE

Mais il reste encore de beaux jours pour les érudits, puisque la richesse de leurs travaux se fera sentir bien après que la défaite de l'érudition soit consommée. Ainsi l'académicien Nicolas Fréret, dont le nom a sombré dans l'oubli, mais qui, au 18^{ème} siècle, fait accomplir d'immenses progrès à la recherche dans les domaines de la philologie, de la mythologie comparée, de la chronologie, de la géographie, et sans lequel le déchiffrement de l'écriture égyptienne par Champollion n'eut pas été possible...

Jacob-Nicolas Moreau est, quant à lui, le dernier légiste de la monarchie. Héritier de Coquille, Loysel, Bodin, Loyseau, Daguessau, ce magistrat reprend, dans les dernières années de la monarchie dite d'Ancien régime, le combat pluriséculaire de l'Etat royal contre la féodalité belliqueuse et despotique, tout en faisant retour à la pensée juridique du 16^{ème} siècle contre la dérive absolutiste de Louis XIV. Théorie de la constitution, doctrine des droits de l'homme, dénonciation de

l'esclavage, tels sont quelques uns des thèmes de l'œuvre de Jacob-Nicolas Moreau, dont B. Barret-Kriegel donne une belle lecture critique - d'autant plus indispensable que les livres de Moreau sont quasiment inaccessibles.

DEFAITE DE L'ERUDITION

Après avoir suivi, de la Renaissance à l'époque classique, la naissance de l'érudition en matière religieuse, juridique et historique, puis montré comment le savoir se constitue à partir de la recherche patiente et critique des documents, B. Barret-Kriegel explique, dans son deuxième tome, comment et pourquoi l'érudition se trouva détruite au terme de trois querelles qui, à la fin du 17^{ème} siècle, vont opposer les clercs (querelle de la Diplomatique, querelle du spinozisme) et les laïcs (querelle des Anciens et des Modernes):

- Spinoza ? Le philosophe d'Amsterdam construit un système qui détruit l'érudition classique et se substitue au droit diplomatique de la société d'Ancien régime. Au terme de la querelle suscitée en France par la publication du Traité Théologico-politique, et dans laquelle l'action défensive tentée par Bossuet n'aura d'autre conséquence que d'anéantir l'exégèse scientifique, la France commencera de verser du côté de la seule littérature.

- Cette évolution se précise au cours de la querelle de la Diplomatique, et la condamnation par l'Inquisition, en 1690, de deux moines érudits de la congrégation des bollandistes, sonne le glas des études savantes dans le domaine de la religion.

- Enfin, l'issue de la querelle des Anciens et des Modernes sanctionne la défaite de l'érudition devant le tribunal de l'opinion publique. Critique de l'autorité, apologie de la raison et du progrès, mépris de la science historique, dénonciation de l'étude des textes religieux:

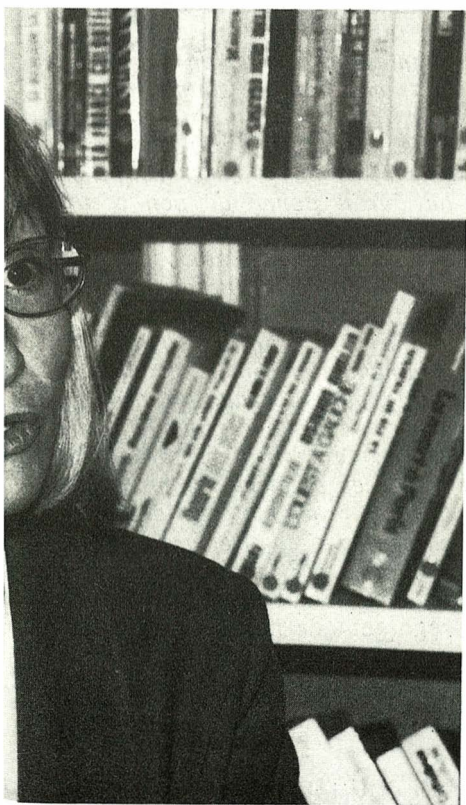
Charles Perrault, Pierre Bayle et d'autres se relaient pour dénoncer les savoirs inutiles jusqu'à ce que Voltaire impose son règne - en reprenant avec un talent qui n'est plus à décrire la querelle des Modernes. Certes, Voltaire élargit le champ historique et donne un contenu nouveau au sens de l'histoire. Mais « ce que l'histoire voltairienne nous a fait perdre, ce n'est pas seulement l'histoire optimiste et providentielle, c'est aussi avec l'érudition et le droit politique classique, l'histoire des Etats et des Eglises, ce qu'elle a arraché, c'est la dimension théologico-politique et la dimension diplomatique au profit de la dimension sociale ». Plus grave encore, la conception nouvelle du progrès, « qui distribue en monde séparés, cloisonnés, irréductibles les uns aux autres, l'espace de la sauvagerie et l'espace de la civilisation, qui enclôt la religion dans la barbarie, porte finalement atteinte à l'unité de la nature humaine et se retourne contre le droit naturel classique ».

La redécouverte de l'immense travail accompli par les érudits, l'histoire de leur défaite, bouleverse la conception commune des Lumières et situe la Révolution française, tant culturelle que politique, dans une très vaste perspective. A lire Blaudine Barret-Kriegel, il ne fait pas de doute que la Révolution française commence au siècle de Louis XIV, et qu'avant de détruire le pouvoir politique, elle ruine les fondements mêmes du savoir classique.

Mais rien n'est jamais perdu, puisque B. Barret-Kriegel s'inscrit dans la grande tradition érudite et s'affirme, de livre en livre, comme la digne héritière des légistes qui ont fondé notre Etat de droit.

B. LA RICHARDAIS

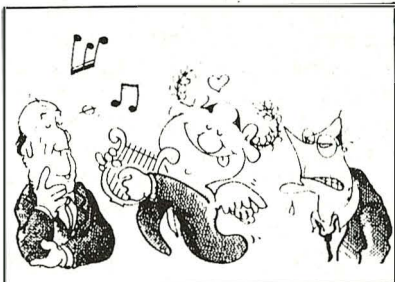
Publié aux PUF, « Les Historiens et la monarchie » comporte quatre volumes dont deux sont parus (Jean Mabillon et La Défaite de l'érudition) et deux autres à paraître en décembre (Les Académies de l'histoire, La République incertaine) - Prix de chaque volume: 158 F franco.



Traits

Plantu

A la première page du « Monde », le dessin est, après le coup d'œil jeté sur les titres, ce qui est regardé en premier. C'est qu'il dit la substance même de l'actualité grave ou fugace, pointe ce qu'elle peut avoir de comique ou d'insoutenable, révèle parfois l'événement perdu dans le flot des nouvelles et nous somme de nous en émouvoir.



Est-il besoin de souligner à nouveau que Plantu possède au plus haut point cet art difficile ? Souvent, les caricaturistes déforment et agressent, sollicitant un sourire de mépris ou de dégoût. Il y a au contraire dans les dessins de Plantu une tendresse dans le trait qui ne détruit pas les visages, même ceux des plus répugnants personnages. Et lorsque le dessinateur accuse - la violence d'un homme, le caractère insoutenable d'une situation - il n'oublie jamais qu'il n'y a pas de justice sans mesure.

Dans le dernier recueil de Plantu, on retrouvera les principaux acteurs de l'année écoulée, et les événements qui l'ont marquée: Mitterrand 1 et 2, Balladur et sa perruque, la campagne présidentielle et l'ouverture...

Il faut revoir, redécouvrir ces dessins qu'on croyait fugitifs et qui appartiennent déjà à l'histoire.

Y.L.

Plantu, *Ouverture en bémol*. La Découverte / Le Monde. Prix franco 99 F.

Bastilles

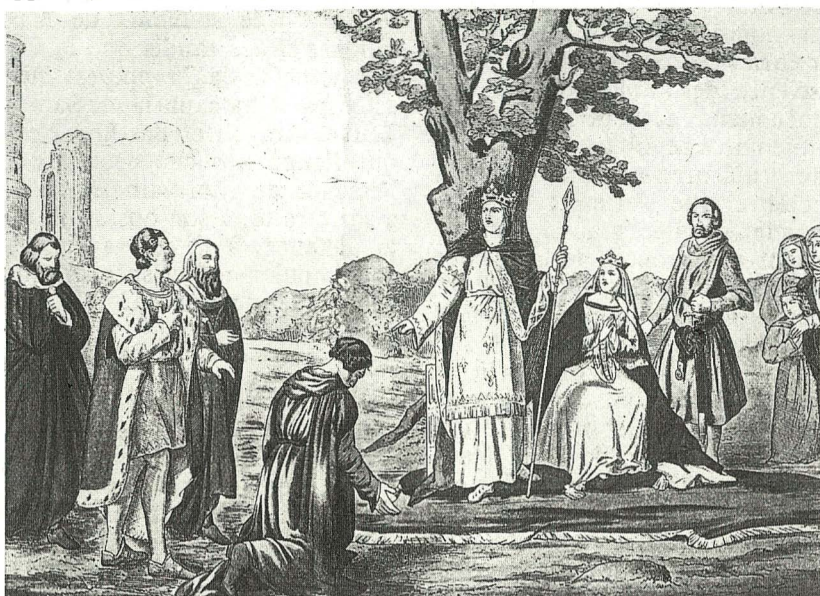
La Justice du Roi

L'histoire du Droit apparaît trop souvent comme une spécialité rébarbative, casse-tête pour étudiants et manie de juristes poussiéreux. Idée fausse ! Le talent peut en faire un sujet passionnant, riche d'enseignements et source de réflexions.

Décrire la vie judiciaire dans l'ancienne France sans sombrer dans l'exposé laborieux et ennuyeux peut sembler une gageure. Transmettre l'érudition est un art difficile. Il y faut une application qui ne se voit pas, une grande clarté dans l'expression, le sens de l'anecdote judicieuse, et cette touche d'humour qui fait réfléchir en souriant. Toutes ces qualités, Arlette Lebigre les possède, et sa « Justice du Roi » devient un récit captivant.

Le Roi est d'abord justicier et c'est par le moyen de la justice qu'il conquerra sa souveraineté. Mais cette justice, il ne peut toujours l'exercer lui-même et doit donc la déléguer. Cette délégation n'obéit pas à un plan pré-déterminé, elle résulte plutôt du coup par coup, d'où un imbroglio d'institutions aux compétences mal définies. « Dresser une carte exhaustive des juridictions de l'ancienne France est quasiment impossible. Dès que l'on quitte les grandes étapes, marquées par les villes où siègent les cours supérieures, pour s'aventurer à l'intérieur de chaque ressort, les pistes se brouillent jusqu'à devenir de véritables labyrinthes ». Cet enchevêtrement transformera la France en un formidable paradis pour les plaideurs, où le droit se fait activité mondaine, voire divertissement, aux dépens trop souvent des intérêts des plaignants. Le pouvoir central s'en émouvra et multipliera les rappels à l'ordre, mais ses moyens d'action sont bien limités.

La patrimonialité des offices fut une source de revenus considérables pour l'Etat, mais



elle confère aux magistrats une indépendance quasi-absolue. Et la Robe, devenue « savonnette à vilains », assure une mobilité sociale gage de stabilité. Les organismes de contrôle ne peuvent sévir que lorsque la vénalité se fait corruption ou lorsque le comportement personnel d'un magistrat entache l'honneur de la profession tout entière. Est-ce à dire que cette justice n'était que succession de scandales ? La plupart des magistrats était consciencieux et compétents, mais l'histoire ne se plaît à retenir que les brebis galeuses.

Quant à la Justice répressive, souvent présentée dans les manuels comme un modèle d'arbitraire brutal, elle semble bien laxiste par rapport à la nôtre. La fuite permet généralement de se soustraire à sa rigueur, et elle reconnaît largement les circonstances atténuantes. Ainsi en va-t-il dans la répression du vol. « Jusque

dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, où l'on constate à la fois des plaintes plus fréquentes et une sévérité croissante de la part des tribunaux, le vol

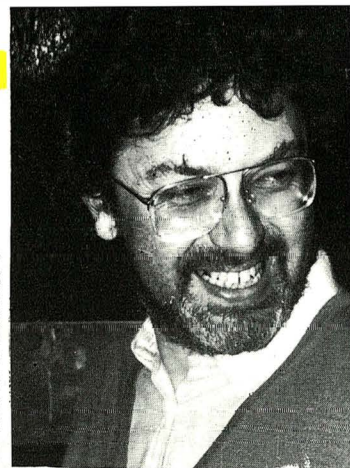
d'aliments bénéficie en général de larges circonstances atténuantes, ou se solde par l'acquiescement pur et simple lorsque l'« extrême nécessité » est établie et le vol de peu d'importance: le voleur, dit-on, a pu croire qu'on lui aurait donné de bon coeur, par charité, ce qu'il a pris et son « erreur » le fait absoudre. Ce n'est qu'avec le durcissement de l'opinion à l'égard des mendiants, vagabonds et autres « fainéants » (comme disait Voltaire) que la tradition d'indulgence, venue des canonistes du Moyen Age, s'inclinera devant les exigences du droit de propriété, bientôt proclamé « inviolable et sacré » par la Déclaration des droits de 1789 ». En cette veille du bicentenaire, où nos prisons regorgent de petits délinquants, permettons-nous de regretter la sagesse des canonistes.

Patrick PIERRAN

Arlette Lebigre, *La Justice du Roi*, Albin Michel. 316p. 129 F. franco.

François Furet et la «version longue de la Révolution»

■ Gérard Leclerc



François Furet a choisi de conter l'histoire longue de la Révolution française, celle qui commence avec la tentative réformatrice de Turgot sous Louis XVI et s'achève avec Jules Ferry, c'est-à-dire l'instauration durable de la République. N'ayant pas de «clôture canonique», comme l'américaine, notre Révolution s'est prolongée à travers tout le XIXe siècle, au moyen d'expériences diverses qu'illustrent la difficulté que les Français ont eu à «*fonder dans la loi un corps politique d'individus libres et égaux*». Parmi tous les spécialistes, Furet était sans doute le mieux à même de maîtriser la matière de son sujet, grâce à sa méthode et sa réflexion tournées vers les aspects culturels et politiques, qui sont les mieux à même de nous éclairer sur la genèse des événements et leur contenu, toujours complexe et parfois contradictoire. En ce sens, son livre est un modèle d'intelligence des processus reliés à leurs enjeux et surtout à la problématique mise en œuvre dès le début.

L'instrument d'investigation favori de l'historien réside dans sa faculté à retrouver chez les plus grands contemporains la façon dont ils ont compris et vécu les choses, tant il est vrai qu'ils étaient à même de saisir au cœur de l'action et de la difficulté, ce que leurs analystes et censeurs n'ont pas forcément compris avec le recul. Tous les portraits des protagonistes et des intellectuels sont remarquables, mais plus encore le condensé de leur pensée en quelques paragraphes. Je retiendrai au passage: «*Maximilien Robespierre, sans autre existence particulière que celle qu'il avait reçue sans la choisir, a trouvé son chez lui dans les principes de la Révolution française. Du vide de son for privé; il fait la force de son action politique*». Et encore ceci, qui nous fait comprendre toute la logique du gouvernement révolutionnaire: «*Il a une conception circulaire de la politique par où l'action se légitime elle-même comme bonne, du seul fait qu'elle peut être déduite des principes qu'elle doit faire passer dans la réalité. Son discours ne sort jamais d'un monde où doit exister une sorte de transparence entre l'histoire et la morale: supposition bien évidemment absurde, mais extrêmement puissante dans la France révolutionnaire, qui l'a inscrite sur son drapeau*». Le livre fourmille ainsi de ces fulgurances qui montrent à quel point l'écrivain domine son Histoire, avec un bonheur rare d'écriture.

Est-ce à dire que François Furet échappe à la contestation, et que tous ses jugements sont prononcés à l'aune d'une égale justice ? Evidemment non. L'historien qui se veut à aussi bonne distance de la Contre-Révolution que des extrémistes de la Révolution, s'engage dans un camp, celui qui lui paraît supérieur aux autres par l'intelligence et la prescience. Ce camp est plus historiographique que politique, mais il dessine les contours d'une sensibilité qui a aussi ses méfiances et ses préférences, quand ce n'est ses rejets et ses engouements. Le parti pris d'être au-dessus de la mêlée, le goût du droit et de la modération sont précieux à qui a érigé en principe que la Révolution était terminée et qu'il convenait désormais non de la défendre ou de la combattre mais de la comprendre. Je ne jurerais pas, pourtant, que Furet comprenne les grandeurs du catholicisme du XIXe siècle, hérissé qu'il est par ses étroitesse. Pourtant, cette Eglise de France, surgie de la tourmente qui a failli l'engloutir, a fait preuve d'une fécondité stupéfiante, et non contente de recouvrir le territoire de ses fondations, s'est mise aussi à conquérir le monde.

Autre point de désaccord, à propos du sentiment monarchique en France: «*Grande question, encore mystérieuse, que de savoir si en portant Louis XVI à l'échafaud, la Révolution a tranché le fil*

d'une royauté vivante, ou mis fin à une institution déjà morte dans l'opinion. Le spectacle de la vie publique française au XIXe siècle inclinerait vers la deuxième hypothèse: à la différence de la Révolution anglaise, la Révolution française a tué non seulement le roi de France, mais la royauté». Comment expliquer alors que sitôt Thermidor, le sentiment royaliste réapparaisse si fortement dans le pays, que ses représentants soient élus massivement aux premières élections libres et qu'après la chute du second Empire, le pays renvoie encore une assemblée royaliste à Paris ? Phénomènes résiduels ? Leur ampleur incite quand même à quelque prudence. Sans doute, la fin malheureuse de Charles X et de Louis-Philippe semble plaider pour l'irréversible, tout comme l'incurie de Chambord. Pour autant, il n'est pas interdit de penser qu'un capétien audacieux aurait pu retourner la situation, en réconciliant vraiment la monarchie et la liberté moderne.

Avec Gambetta et Ferry, la Révolution n'est donc pas encore tout à fait au port. Il faudra attendre 1958 pour que la question de la tête trouve un commencement de solution. D'ailleurs, François Furet et Mona Ozouf disent cela très explicitement dans la préface de leur Dictionnaire critique de la Révolution française: «*Cette fin du XXe siècle nous montre le consensus de l'opinion publique sur une nouvelle constitution désavouée au départ par la tradition républicaine, telle qu'elle était issue du legs révolutionnaire et du XIXe siècle. Non seulement la cinquième République est née en 1958 d'une espèce de coup d'Etat, mais elle a institué en 1962, l'élection du président au suffrage universel: double raison de refus, pour les héritiers de la Révolution, des radicaux aux communistes, 1789 et 1793 ensemble. Or, ce qui s'est passé dans l'opinion est différent: la disposition de 1962 y a complètement effacé l'origine incertaine du régime. La nomination directe du chef de l'exécutif par le peuple a acquis la valeur d'un droit trop longtemps ignoré, et de Gaulle semble avoir trouvé la clé de cette République monarchique qui réconcilie deux cents ans après l'Ancien Régime et la Révolution*». (1).

L'orthodoxie républicaine a été entamée sur deux autres points, avec l'affaiblissement du législatif et le contrôle de constitutionnalité. J'ajouterai un quatrième point, avec la mutation du concept de laïcité, désormais ouvert à l'expression du pluralisme grâce à la loi Debré. Ce n'est pas une mince affaire après les traumatismes de la constitution civile, de la déchristianisation, et de la lutte des deux France. François Furet et Mona Ozouf font encore remarquer que la Révolution française avait conçu bien des idées qui n'ont pas été consacrées par une tradition. La monarchie constitutionnelle fait partie de ce patrimoine. Dans son grand livre, François Furet le souligne, avec le souvenir de Mirabeau: «*Mirabeau n'a jamais été à l'aise avec l'idée d'une souveraineté quasiment absolue, attribuée dans les faits à la représentation; il y a toujours dénoncé le risque d'une aliénation de la volonté de la nation à une oligarchie parlementaire. Contre ce dérapage, la présence d'un roi fort est une garantie: n'est-il pas d'ailleurs l'incarnation de l'histoire nationale, venue du fond des âges, unissant le passé au présent, et donnant à la démocratie moderne l'ancrage de la tradition ?*» Mais Mirabeau, n'était-il pas avec Sieyès, et plus encore que lui, le véritable esprit politique de la Révolution ?

Gérard LECLERC

François Furet, *La Révolution - De Turgot à Jules Ferry, 1770-1880*, Histoire de France, Hachette. Prix franco: 398 F.

(1) Chez Flammarion.

1789

L'héritage de la Révolution

Célébrer 1789 ? De la part de royalistes, cela pouvait être interprété comme une provocation. Notre colloque du 19 novembre a démontré que la proposition avait un sens.

C'est pour nous une règle constante : pas d'engagement sans examen ou réexamen préalable de la question posée, ce qui exige que les thèses soient présentées et confrontées dans un dialogue approfondi. Telle fut notre ambition en organisant ce colloque sur 1789, où étaient invités des chercheurs qui comptent parmi les meilleurs de notre pays.

Qui serait venu pour le plaisir d'assister à un énième règlement de comptes entre les partisans et les adversaires de la Révolution en aurait été pour ses frais. Et Pierre Miquel, qui lança quelques provocations amicales à l'adresse de l'assistance, dut rapidement constater que celles-ci tombaient à plat... Nous sommes depuis longtemps au-delà de la polémique, sans complexes ni complaisances à l'égard de l'événement commémoré cette année et qui sera célébré dans quelques mois.

C'est cette absence de polémique qui a permis que s'engagent de véritables débats sur les deux thèmes choisis, entre nos invités comme entre ceux-ci et les participants. Il nous fallait d'abord reprendre la question posée par les événements de 1789, dont François Furet souligne le mystère non-éclairci. Jacques Solé s'y attacha, avec rigueur et clarté, en

examinant les aspects complexes de la rupture qui intervint entre un pouvoir traditionnel moins négatif qu'on ne l'a dit et la mentalité nouvelle des élites du temps. Blandine Barret-Kriegel souligna quant à elle que les ruptures décisives eurent lieu avant 1789, en reprenant et en illustrant quelques-uns des points qui sont développés dans ses ouvrages en cours de publication.

Le second débat, consacré à l'héritage de 1789, permit de situer les droits de l'homme dans la problématique contemporaine avec Gilles Manceron, et de reprendre la question de la légitimité du pouvoir puisque Lucien Sfez montra brillamment que la Révolution avait en décapitant Louis XVI creusé une absence qu'elle n'avait pas comblée. D'où un débat avec Bertrand Renouvin et avec la salle, d'autant plus dense que Lucien Sfez le souhaitait depuis longtemps.

La publication des principales interventions dans un numéro spécial de « Cité » montrera la possibilité d'une célébration paisible, par laquelle la Révolution serait pleinement assumée, sans que rien ne soit éludé, dans son déroulement comme dans son héritage.

Sylvie FERNOY

Questionnez, on vous répond !
Minitel : 3615 AGIR * NAR

Au Tambour

Louis XVI en procès

Le bicentenaire de la Révolution est une source d'inspiration pour les dramaturges, scénaristes, cinéastes, téléastes, ... Ainsi, peut-on voir actuellement à Paris, deux pièces de théâtre; de son côté, la télévision s'apprête à diffuser un procès de Louis XVI, en attendant une grande épopée cinématographique, sur l'ensemble de la Révolution, en 1989.

Le procès de Louis XVI est, décidément, un thème qui fait recette puisqu'il est aussi le sujet d'une pièce à l'affiche au théâtre du Tambour Royal (1): petit théâtre de quartier qui vient de rouvrir ses portes au public après une fermeture de... 70 ans.

L'exercice était périlleux car, pour convaincre, Romain Cocheril (l'auteur) devait éviter les pièges du manichéisme. De ce point de vue, son texte qui se fonde, essentiellement, sur les journaux de l'époque, est une réussite, car il ne prend pas parti pour l'une ou l'autre des deux thèses qui prévalurent alors, se contentant de les faire revivre sur scène par l'intermédiaire de Buzot (représentant les députés de la Gironde, opposés au procès, puisqu'au terme de la Constitution, la personne du roi était inviolable), et de Marat et Robespierre (partisans du procès et de la peine de mort).

Les débats suscités n'ont rien à envier aux débats de l'actuelle session parlementaire, et le texte est d'une telle subtilité que l'on peut y percevoir les affrontements sanglants qui opposeront, à partir de 1793, les défenseurs de l'Etat de droit à ceux qui, bientôt, se verront entraînés dans la logique de la terreur.

L'écriture et la mise en scène demeurent très classiques: l'unité de lieu, de temps et d'action sont, à peu de choses près, respectées, quant au jeu des acteurs, il souffre du manque de profondeur de la scène.



Cela contribue, toutefois, à rendre au procès de Louis XVI sa dimension tragique. Un tel ascétisme se révèle nécessaire, sous peine de donner à la mort du roi un caractère presque comique. Panneau dans lequel sont tombés Mourousi et Zitronne, à la télévision (2).

Malheureusement, les créateurs, aujourd'hui, ne semblent pas avoir trop le choix: ou ils font des concessions à la culture médiatique ambiante, et ils attirent le spectateur, grâce à de scandaleux artifices, ou ils écrivent avec un minimum de respect pour le spectateur, et leur production risque de passer inaperçue; gageons et espérons que ce ne sera pas le cas de la pièce de Cocheril.

Patrice LE ROUE

(1) « Le procès de Louis XVI » au Théâtre du Tambour royal, 92-94, rue du Faubourg du temple, 75010 PARIS.
(2) Cf l'article d'Alain Solari en p. 3.

Immigrés

Deux campagnes en cours

MERCREDIS DE LA NAR

A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1er, 4ème étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain. La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19h 45 - entrée gratuite), elle s'achève vers 21 h 45. Un buffet chaud amical est alors servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du buffet 22 F).

● Mercredi 7 décembre -

Bernard Tapie est un mythe, un système, un personnage pour le moins paradoxal dont Jeanne VILLENEUVE, grand reporter à «l'Evénement du jeudi», a voulu percer les secrets. De son enquête, résulte une «biographie sociologique» qu'elle viendra nous présenter.

● Mercredi 14 décembre - On connaît bien le Jacques Chirac Premier ministre, tout le monde a en mémoire le Jacques Chirac candidat aux présidentielles, mais qu'en est-il du Jacques Chirac maire de Paris ? Comment fonctionne la plus grande municipalité de France ? C'est à répondre à ces questions et à lever un coin du voile que s'est employé Hervé LIFFRAN, journaliste au «Canard enchaîné» dans son livre «Les Paris de Chirac».

A l'approche des élections municipales de mars prochain, cette enquête se révèle particulièrement utile.

● Mercredi 21 et mercredi 28 décembre - Pas de réunion en raison des fêtes.

ERRATA

Une erreur matérielle nous a fait inverser deux photos dans notre dernier numéro, et un article sur les élections américaines était illustré d'une photo de Pierre Mauroy ! Que celui-ci et nos lecteurs acceptent nos excuses.

A nos lecteurs

*A la suite des grèves des PTT, de très nombreux abonnés nous signalent qu'ils n'ont pas reçu certains numéros de «Royaliste». Nous nous ferons un devoir de leur expédier les numéros manquants. Il suffit pour cela de nous le signaler de préférence par minitel (36.15 code AGIR*NAR rubrique «courrier personnel») ou à défaut par téléphone ou par lettre.*

La situation du courrier s'est améliorée mais n'est pas encore revenue normale. Nous prions tous nos correspondants d'être patients pour leurs commandes et pour les réponses à leurs lettres.

D'autre part nous remercions tous ceux qui, répondant à notre appel d'il y a quinze jours, nous ont fait parvenir un soutien financier pour nous aider à franchir une passe difficile.

ADHERENTS

La date du Congrès de la N.A.R. a été fixée aux samedi 28 et dimanche 29 janvier prochains. Nous demandons à tous nos adhérents de nous réserver ces deux jours au cours desquels sera définie la ligne politique du mouvement pour l'année à venir. Deux thèmes ont été retenus pour le travail en commissions: «Politique économique et emploi» et «Que célébreront les royalistes en 1989 ?». Nous rappelons que l'accès au Congrès est réservé aux adhérents du mouvement. Mais il n'est pas encore trop tard pour adhérer....

Les positions de la N.A.R. sur les problèmes liés à la question de l'immigration sont bien connues: elles n'ont pas varié depuis la fondation de notre mouvement et ont été fermement réaffirmées par notre 5ème Congrès en février 1985.

Ce n'est pas parce que le Parti socialiste est aujourd'hui bien étrangement silencieux sur ces questions que nous devons mettre une sourdine à nos convictions en ce domaine. Bien au contraire.

C'est pourquoi la N.A.R. est aujourd'hui associée à deux campagnes et participe aux deux «collectifs» qui les animent:

- La première d'entre elles avec la Ligue des Droits de l'homme et 120 autres organisations concerne la demande d'abrogation de la loi Pasqua sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Elle a été relancée par une conférence de presse le 7 décembre et se traduira, entre autres, par une semaine d'action du 23 au 29 janvier prochains.

- La seconde, lancée à l'initiative de SOS-Racisme, sous le titre de «89 pour l'égalité», demande l'octroi du droit de vote aux immigrés pour les élections locales et l'adoption d'une «loi-cadre» pour leur intégration. Elle se concrétise par une pétition nationale qui sera déposée à l'Assemblée lors de la session de printemps.

Les délégués de la N.A.R. ont reçu les instructions nécessaires pour notre participation à ces deux campagnes. Nous demandons aux adhérents isolés et à nos sympathisants de s'associer à toutes les initiatives locales prises pour les relayer et de participer massivement à la signature de la pétition «89 pour l'égalité» (les imprimés *ad hoc* peuvent être obtenus auprès de nous ou en écrivant directement à SOS-Racisme, 64 rue de la Folie Méricourt, 75011 Paris).

Yvan AUMONT

PHOTOS

Des photos du comte de Paris, chef de la Maison de France, sont disponibles à notre service librairie. Elles existent en trois formats.

Tarif - Format 9x13 : 10 F
franco - Format 13x18 : 28 F
franco - Format 18x24 : 60 F
franco.

Egalement disponible (format 13x18) la photo officielle d'Amboise représentant le comte de Paris et ses deux petits-fils avec la signature des trois princes. Prix franco : 28 F.

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous sans engagement de votre part.

Nom:

Prénom:

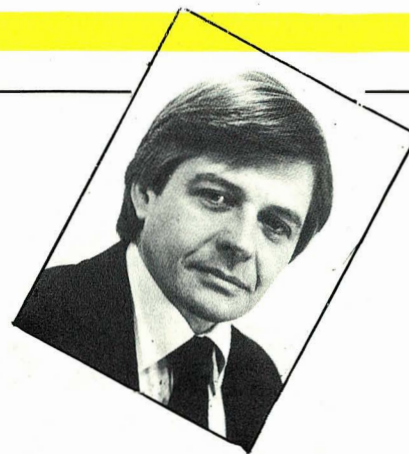
Date de naissance: Profession:

Adresse:

désire recevoir sans engagement de ma part une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à retourner à:

«Royaliste», 17, rue des Petits-champs, 75001 Paris

Des malaises non sans raisons



Dans notre tâche journalistique, la lenteur est la rançon de la modestie de nos moyens financiers. D'où, une fois publiées, des analyses et des critiques qui semblent parfois incomplètes ou partiales. Ainsi, notre dernier numéro était déjà en cours d'impression lorsque parut, dans *Le Nouvel Observateur*, d'intéressantes déclarations de Michel Rocard.

Alors que je regrettais l'absence d'une perspective d'ensemble, le Premier ministre avait déjà répondu que «la France est en ce moment porteuse d'un immense dessein» puisqu'elle est «le moteur politique de l'Europe» et parce qu'elle ne cesse de rechercher la réconciliation des Français dans la justice sociale et la paix dans le monde. «C'est un projet évident, concluait le Premier ministre, il est inscrit dans la géographie et dans l'histoire».

PROJET ET METHODE

Lorsque Michel Rocard évoque ainsi notre projet millénaire, lorsqu'il réaffirme la souveraineté nationale et insiste sur le rôle de la puissance publique, il parle le clair langage de l'homme d'Etat. Dès lors, pourquoi n'emporte-t-il pas une pleine adhésion ? Sans doute parce qu'il n'y a pas d'adéquation «évidente» entre le projet politique ainsi réaffirmé et la conduite quotidienne des affaires de l'Etat. Il en résulte un malaise persistant, que les déclarations prometteuses du Premier ministre ne parviennent pas à dissiper.

Le malaise social n'est plus à décrire, et nul ne peut sérieusement reprocher au gouvernement sa fermeté face à des «grèves-thromboses» soutenues par une CGT qui cherche à tout compliquer. Nul ne saurait non plus exiger que tout soit résolu tout de suite...

Mais est-il vraiment sérieux d'affirmer que la politique de rigueur doit être maintenue «pendant une quinzaine de mois encore» ? Pourquoi quinze mois et pas douze ou vingt-quatre ?

Au vu des très mauvais résultats de notre commerce extérieur, de la dégradation rapide et désastreuse de nos

échanges industriels, est-il raisonnable de faire croire qu'on va trouver en quinze mois la solution d'un très vieux problème structurel, aggravé par la politique économique suivie depuis 1983 ?

Parce qu'il y a augmentation de la demande intérieure, en raison des augmentations de salaires et du développement du crédit à la consommation, parce que nombre d'acteurs économiques ignorent jusqu'aux principes d'une stratégie de l'exportation, parce que notre politique industrielle reste floue, parce que la perspective du «marché unique» suscite plus de discours - hier optimistes, maintenant alarmistes - que de décisions concrètes, le gouvernement risque fort, dans quinze mois, de se trouver devant les mêmes difficultés et de se croire obligé de recourir à une rigueur accrue.

SILENCE

Un malaise d'une autre nature est provoqué par le silence du gouvernement sur les questions qui concernent le statut des immigrés et l'intégration de celles et ceux qui en ont le désir.

Alors que les socialistes s'étaient mobilisés, après mars 1986, contre la loi Pasqua sur les étrangers et contre le projet de réforme du code de la nationalité, le gouvernement observe depuis le mois de juin un silence complet sur ces questions - à l'exception des déclarations étrangement agressives du ministre de l'Intérieur devant l'Assemblée nationale. Six mois après l'installation du gouvernement, la loi Pasqua n'a toujours pas été abrogée, les multiples aspects de l'immigration et de la politique d'intégration ne sont pas abordés, et le Parti socialiste est absent des «collectifs» qui luttent pour la justice et pour la nouvelle citoyenneté. Autant de faits et de signes qui suscitent l'inquiétude de mouvements et d'associations généralement favorables à la majorité présidentielle.

Certes, on nous assure que le gouvernement reste fidèle à ses convictions, et qu'il néglige d'autant moins ces questions que le Premier ministre tiendra à accueillir personnellement les représentants de France Plus qui ont participé à la campagne du «charter»

pour les droits civiques. Il faut souhaiter que ce geste symbolique ait des conséquences législatives lors de la prochaine session parlementaire. Fidèle à ses convictions initiales, réaffirmées et précisées lors de son congrès de 1985, la Nouvelle Action Royaliste continuera quant à elle de faire campagne pour l'abrogation de la loi Pasqua aux côtés de la Ligue des Droits de l'Homme, et participe d'ores et déjà à celle de SOS-Racisme pour le droit de vote des immigrés aux élections locales et pour une loi-cadre en faveur de l'intégration.

Dernière remarque en forme de supplique, qui finira par devenir rituelle dans nos publications. Beaucoup de difficultés, d'erreurs et d'échecs seraient plus facilement surmontés ou évités si l'action politique cessait d'être séparée de la réflexion intellectuelle. Je disais dans notre dernier numéro qu'il y a un complexe de gauche à l'égard de l'affirmation d'un projet politique. Il existe aussi un refus de la pensée, née d'un excès d'idéologie au cours des dernières décennies, et qui se traduit par un enfermement dans le réalisme gestionnaire. La gauche réagit aujourd'hui selon des analyses désuètes, et se satisfait de bribes d'idéologies alors que notre pays manifeste une vitalité intellectuelle tout à fait remarquable. Richesse des analyses philosophiques, historiques, sociologiques, pertinence des critiques - d'autant plus lucides que l'intelligentsia s'est libérée de ses dogmatiques - force des projets que seuls les gouvernants paraissent ignorer...

Entre 1986 et 1988, les déconvenues de la droite ont montré le danger, pour tout gouvernement, d'un divorce entre la réflexion et l'action. Il serait tout aussi dangereux pour la gauche de s'accommoder d'une rupture qui la fragilise. Gouverner est autre chose qu'administrer.

Point de politique qui vaille aujourd'hui sans que soient repensées la nationalité et la citoyenneté, l'économie et la représentation de la société... Tels sont quelques-uns des défis que le gouvernement doit relever, en renouant le dialogue avec celles et ceux qui les ont déjà étudiés.

Bertrand RENOUVIN